

Examens du semestre d'été 2004 :

Cours sociologie de la politique sociale – Franz Schultheis

Résumé :

Le début du cours se base essentiellement sur le livre de Robert Castel, *Les métamorphoses de la question sociale*.

1^{ère} séance :

La pauvreté et la notion de pauvre :

Au Moyen Age :

- 1) La pauvreté est un phénomène normal. Les pauvres représentent une catégorie sociale légitime. Légitimation de la pauvreté par la volonté divine.
- 2) C'est également une fatalité. Au Moyen Age, le danger est omniprésent : disette, guerre, fléaux, exploitation féodale, handicap, ... La misère touche un grand nombre de personnes.
- 3) De la fatalité à la légitimation religieuse : Dieu a voulu des riches et des pauvres, ce n'est pas inégal. Les riches ont un statut précaire, car la vie sur terre n'est qu'un passage. Cela implique pour eux une loi morale de solidarité envers les pauvres. Aucun acte n'est gratuit, Dieu rendra au paradis le partage de ses biens sur terre.
- 4) Economie des échanges de biens terrestres contre des biens de salut. Cet échange a plutôt la forme d'un don, car la réciprocité est différée. Les pauvres ne peuvent pas rendre la charité qu'on leur fait, mais Dieu récompensera les bons au paradis. Il y a donc un intérêt dans le désintéressement.

On peut appeler cette forme de don, une sorte de balbutiement de la justice redistributive au Moyen Age. La pauvreté est glorifiée à travers l'image de Jésus Christ et certains ordres religieux, qui prônent l'ascétisme.

Les discours religieux ont un double langage : celui du **bâton et de la carotte**. A la fois on incite les gens à être charitable car Dieu le rendra et on les menace si ils ne sont pas charitables de le regretter au jugement dernier.

Ce n'est pourtant pas de la charité aveugle car on contrôle à qui l'on donne.

On peut nommer le système de gestion de la pauvreté au Moyen Age, la **protection rapprochée**. Elle fait appel à la communauté, à la **famille providence**. L'assistance se professionnalise dans la figure du religieux.

Il y a des moments et des endroits pour faire preuve de charité : au sortir de la messe, dans les fêtes religieuses, sur le parvis de l'Eglise, dans des

monastères,... On peut dire que l'Eglise détient le **monopole de gestion légitime de la pauvreté**, comme plus tard l'Etat providence.

La pauvreté peut se subdiviser en deux catégories : la **pauvreté honnête et malhonnête**. On verra d'ailleurs que cette division est valable à travers les époques.

Il existe un "catalogue de critères" définissant le pauvre légitime vs. Illégitime :

- inaptitude au travail. Si possible avec un handicap physique visible. (handicapologie de la pauvreté)
- proximité, lieu de naissance et de résidence. On connaît mieux et on contrôle mieux des pauvres "locaux". On connaît leurs mœurs, religion,...
- docilité, le pauvre doit être honteux de son état. En effet, il sait qu'il a une dette qu'il ne peut honorer.

L'image repoussoir est celle du vagabond. Il fait peur et dérange, c'est un étranger, il est sûr de lui.

Le Moyen Age a donc trouvé un mode de gestion de la pauvreté. Il y a des inégalités sociales, mais elles sont légitimées. Il existe une logique de redistribution.

2^{ème} séance :

- 1) Rapport social à la pauvreté. Les trois paradigmes anthropologiques.
 - a) Hobbes : l'homme est un loup pour l'homme. (XVII^e siècle, le grand renfermement)
L'homme est caractérisé par sa richesse, la propriété, qui doit être protégée du pauvre. Le Contrat Social protège le riche, la propriété. (homoeconomicus) C'est la potence sans la pitié.
 - b) Christianisme : L'homme est le frère de l'homme. (Moyen Age)
Inciter le riche à donner au pauvre, intérêt dans le désintéressement. C'est la pitié sans la potence.
 - c) Rousseau : la sociabilité asociale. (Révolution française + approche sociologique)
L'homme est le frère et le loup de l'homme. Suivant ce que la société fait de lui. Le Contrat Social établit la base politique de la justice. Il y a une ambivalence entre la pitié et la potence pour le pauvre.

2) Rapport ambivalent à la pauvreté :

Compassion vs. Répulsion
Secours vs. Répression
Pitié vs. Potence
Charité vs. Peur
Vulnérabilité vs. Danger

Accentuation de la vision négative de la pauvreté à la sortie du Moyen Age. Perte d'influence de l'Eglise, schisme catholiques-protestants.
Basculement vers la répression.

3) Crise profonde et durable du statut du pauvre.

Guerres, grands fléaux, disettes, augmentation du prix du blé, migrations de masse de vagabonds, crise du christianisme et de son modèle de gestion de la pauvreté, absolutisme naissant et Etat policier (Elias).
(cf. Geremek, *La potence ou la pitié.*)

4) Naissance de l'étatisme. On construit des hospices pour la "boue humaine". On exclut par l'enfermement. (Prostituées, filles-mère, endettés, invalides, criminels, handicapés,...) L'expansion des hospices pour contenir tout ce qui dérange est très rapide.

Dès le 18^{ème}, on donne une fonction spéciale à chaque lieu. L'Etat central impose une politique de pénalisation de la question sociale. (panoptisme)

5) Crise de ce système à la Révolution française. Ambivalence entre la protection rapprochée et la pénalisation. Droits humains, droit à la subsistance ⇒ droit à l'aide. Dette de la nation envers les pauvres (inversion de la dette), aide laïque et étatique. Les pauvres légitimes sont ceux qui ne peuvent travailler pour vivre. (Toujours actuel : workfare) L'intégration se fait par le travail. Régulation du marché du travail. La question de l'indigence est une question politique.

La mendicité est interdite, car théoriquement elle n'a plus de raison d'être. Vers 1830 la montée de l'industrialisation et le prolétariat misérable donnent naissance au paupérisme.

Séance 3 :

Du **Grand Renfermement** de l'Ancien Régime, on passe au **Petit Renfermement** de la société industrielle. (Basé sur Michel Foucault)

En partie due à l'explosion démographique, la stratégie du Grand Renfermement ne peut plus marcher. (on ne peut pas enfermer tout le monde)

Les discours philanthropiques (1830-55) :

Rapport ambivalent à la pauvreté, peur et pitié. L'aumône est dangereuse et interdite car elle renforce la pauvreté. La famille nucléaire est vue comme le mode de vie normal.

Volonté de moralisation des couches populaires. Ambivalent car volonté d'aider les plus pauvres, mais aussi de reproduire un ordre social, à travers le modèle bourgeois. Pour les classes dominantes, les principaux problèmes des classes ouvrières sont : une vie dissolue, l'alcoolisme, le concubinage, le célibat, la prostitution, les enfants abandonnés, les avortements,...C'est pourquoi, les classes dominantes veulent domestiquer et fixer les pauvres à travers le foyer chaleureux et familial. Cette mise en place de politiques sociales est le fait de privés, philanthropes, hommes d'Eglise et patrons d'entreprise. L'Etat ne fera que les récupérer à la fin du 19^{ème} siècle.

Les patrons créent des cités ouvrières, où les ouvriers vivent. Ils leur offrent une maison et un jardin, bref, une propriété. Ils sont responsables de la moralité de leurs ouvriers.

Les classes dominantes inculquent l'amour du foyer, le mariage comme valeurs sociales.

Il y a un certain ethnocentrisme de la bourgeoisie dans l'inculcation du modèle à suivre. Le familialisme est son mode de production et de reproduction. Petit à petit, les classes ouvrières s'embourgeoisent.

La désolidarisation du groupe familial est coûteuse à l'Etat, car ses membres ont recours à l'hospice public. La solution envisagée est de payer les familles pour qu'elle s'occupe elle-même de ses membres.

Pour attirer les hommes dans leur foyer, on remet les femmes à la maison. Les rôles sociaux et la division des rôles sociaux du travail sont redéfinis et fixés. Les patrons n'engagent plus de femmes dont le mari travaille, on développe le travail industriel à la maison, on donne des allocations pour femmes au foyer.

Pour les classes dominantes, la pauvreté est due à l'absence de rationalité et de prévoyance économique des classes ouvrières. La solution est donc de développer un habitus d'homoeconomicus chez les classes ouvrières, comme une auto-projection de la bourgeoisie.

Séance 4 :

Le visiteur du pauvre (De Gerondeau) et le catholicisme social :

Sorte de tuteur, philanthrope, qui entre dans la vie privée des ouvriers pour vérifier leur mode de vie et les conseiller. Sorte de missionnaire bourgeois. Par exemple, cours de ménagère obligatoire pour les jeunes mères, contrôle des naissances, incitation à l'épargne,...

La contradiction de cet ordre bourgeois est qu'il fonctionne sur la supériorité d'une classe sur l'autre, mais le seul mode d'existence légitime est le mode bourgeois.

Modèle de patronage comme utopie sociale d'une troisième voie entre capitalisme et socialisme :

Volonté de faire passer le capitalisme sauvage à un capitalisme social.

- Catholicisme social et les usines chrétiennes.
- Capitalisme familial. Paternalisme industriel.
- Bourgeoisie comme élite des temps modernes.

La 3^e voie veut faire vivre le capitalisme sans ses pathologies. Les ouvriers transmettent leur statut de génération en génération. La reproduction sociale se fait de manière paisible. Le patron est vu comme un père de famille. Il a la responsabilité morale de ses ouvriers. Construction des cités ouvrières, avec une maison pour chaque famille. L'ouvrier a un peu plus à perdre s'il se rebelle. Il profite de plus en plus des politiques sociales. (Politique de la carotte et du bâton).

Séance 5 :

- Patronage : Des patrons prélèvent un pourcentage du salaire des employés pour les mettre dans une caisse de pension. L'ouvrier est incapable d'être prévoyant, il faut l'obliger. Mouvement par le haut : patrons-pères.

- Mutuelles : Des syndicats d'ouvriers créent leurs propres caisses. Mouvement par le bas.

Du danger au risque :

Le risque est rationalisable, ses conséquences sont gérables et il est assurable. Exemple de l'accident de travail : l'assurance contre ce risque rend l'accident normal. Le patron n'a plus peur de perdre de grandes sommes, ni l'ouvrier de perdre son procès. Ce n'est plus une fatalité. Le résultat est une pacification des rapports sociaux.

Pour Robert Castel dans *Propriété privée, propriété sociale, propriété de soi*, l'assurance est l'émergence d'une nouvelle forme de propriété, d'origine sociale, qui permet l'accès à la propriété de soi, pour ceux qui sont dépourvus de propriété privée.

Le problème est que l'ouvrier a maintenant doublement à perdre, sa maison et sa protection.

A la fin du XIX^e siècle, l'Etat devient l'acteur principal des politiques sociales. Son rôle est de les unifier.

Plus ou moins deuxième partie : de l'Etat social à l'Etat providence :

Séance 6 :

L'assurance devient le lien social à l'époque de la modernité. Les quatre risques principaux couverts par l'Etat social sont : les accidents de travail, la vieillesse, la maladie et le chômage. Mais le principe d'assurance coûte cher et l'Etat social élargit toujours plus ses domaines d'action.

L'Etat social classique des années 1880, devient Etat providence dès la deuxième guerre mondiale. C'est un Etat social élargi, dépisteur de risques, qui prend un sens différent dans chaque contexte social où il émerge.

Avec l'Etat providence, le privilège d'être un individu devient un droit. Pourtant, cette égalité n'est que formelle.

D'après Norbert Elias, la construction de l'Etat moderne dès le 16^e siècle implique un processus de monopolisation de plus en plus développé. (Violence légitime, fiscalité, bureaucratie, gestion des risques, inventions sociales,...) Cet Etat de plus en plus protecteur a un double effet : à vouloir trop nous protéger, il nous rend dépendant, nous enlève toute défense. C'est une arme souvent utilisée par des régimes totalitaires, les droits sociaux remplacent les droits politiques. (Fascisme, Bismarck) Actuellement, on peut voir une volonté de retour à la responsabilisation personnelle, surtout prônée par les néo-libéraux. Le problème est que souvent, l'autonomie et l'individualisme ne sont pas possibles pour des personnes sans les ressources nécessaires, qu'elles soient financières ou sociales.

Bismarck est le premier à avoir instauré les assurances sociales de manière étatique. Mais il ne visait que certaines catégories d'ouvriers qualifiés. Pourtant, l'élargissement aux autres couches de la population est inévitable pour des questions de légitimation du système.

Séance 7 :

Avant les années 1880, l'Etat n'agissait pas dans les assurances sociales. Dans la logique de l'Etat libéral, le patronat était hostile à l'intervention de l'Etat. C'est le marché qui règle tout.

Les ouvriers aussi étaient hostiles à l'intervention de l'Etat, car ils voyaient celui-ci comme avant tout répressif, dans une logique de domination de classes. Mais à la fin du siècle, il y a un changement de mentalité. Le traitement des ouvriers est trop inégal, certains sont assurés et d'autres pas. Les patrons ne se trouvent pas assez compétitifs car beaucoup d'argent est investi dans les assurances. On va donc faire appel à l'Etat.

En Allemagne, en 1880, l'Etat est encore sous l'Ancien Régime. Bismarck et l'empereur ne mettent que trois ans à fonder l'Etat social. En démocratie, comme en France, le processus est plus lent car certains n'ont pas d'intérêts dans l'Etat social. Les politiques sociales de Bismarck sont paternalistes, elles sont imposées par le haut. C'est une stratégie de pacification de la classe ouvrière. Ainsi, l'Etat autoritaire se légitime et peut manipuler les classes ouvrières.

Mais Bismarck n'avait pas prévu la généralisation rapide des bénéfices sociaux. Non seulement auprès de toutes les catégories d'ouvriers, mais aussi aux autres pays européens.

Trois principaux types d'Etats providence : bismarckien, beveridgien et libéral.
(cf. Esping-Andersen)

Modèle bismarckien : 1880-90. Allemagne, France,... Basé sur les travailleurs. Il oublie donc une partie de la population ne travaillant pas : les femmes, les enfants. Les cotisations sont professionnelles. Le financement se fait par les employés et les employeurs. Les caisses d'assurances sont relativement autonomes. La compensation en cas de maladie, de retraite, ... est au niveau du salaire, ainsi il y a

la garantie du niveau de vie habituel. Aussi pour les riches, pas de redistribution verticale. Philosophie méritocratique. Justice redistributive horizontale.

Modèle beveridgien : 1940-45. GB (≠ actuelle), Scandinavie,... Vision plus solidariste, universaliste. Les prestations sont universelles, aussi ceux qui ne travaillent pas. Financement par les impôts. Mais c'est contraignant, on ne peut pas dire qu'on ne veut pas payer d'impôts. ⇒ impôts négatifs, redistribution verticale. Gestion des assurances par l'Etat. Garantie d'un minimum vital pour tous ≠ même salaire garanti pour les riches. Philosophie solidaire, justice redistributive verticale.

Le statut de salarié s'est profondément transformé. On est passé d'un contrat individuel, géré par le code du droit privé à un contrat de statut, géré par le code du droit social et du travail.

Séance 8 :

Développement de l'Etat providence :

- 1) Monopolisation étatique des institutions. Généralisation de la protection sociale.
- 2) Elargissement des populations intégrées.
- 3) Participation étatique au financement (impôts, fiscalité) vs. Méritocratie.
- 4) Introduction d'une dimension verticale dans la justice redistributive.
- 5) Dépistage successif et systématique de nouveaux risques à intégrer dans la régulation étatique. Notamment intervention dans la sphère privée.
- 6) Spécification des formes d'intervention face aux différents groupes cibles.
- 7) Elargissement de la panoplie de mesures et de services mis à la disposition de clientèles diverses. Très forte monétarisation du droit social. Exemple : le RMI.
- 8) La logique assurantielle remplace la logique assistantielle, trop stigmatisante. Le droit social donne un statut, droit à des allocations. Pourtant, on reste souvent dans une logique d'assistance. Certaines personnes n'osent pas faire recours à l'aide sociale. Le capital scolaire joue un grand rôle dans la défense et la connaissance de ses droits.
- 9) Toute politique sociale crée l'inclusion d'un nouveau risque et d'une exclusion.
- 10) Le droit social prend en charge les défaillances du droit privé.
- 11) Professionnalisation de l'aide et apparition d'un champ de métiers sociaux. L'homme d'Eglise, le philanthrope devient l'assistant(e) social(e).
- 12) Elargissement du marché des biens du *welfare*. Offre et demande de plus en plus diversifiées. Concurrence de plus en plus grande entre les différents types d'acteurs institutionnels. *welfare-mix* : diversification des acteurs. Quatre acteurs principaux : L'Etat, l'Eglise, la famille, les institutions para-étatiques.
- 13) Féminisation successive des métiers du social. Transposition de la division sexuelle du travail du microsocial au macrosocial. L'Etat providence est le premier employeur des femmes. Différence de taille avec le travail familial : le salaire.

- 14) Médicalisation, thérapeutisation successive des questions sociales. Maladies sociales à gérer.
- 15) Augmentation des effets indirects, non-planifiés des actions sociopolitiques.
- 16) Etat providence comme facteur actif de l'émergence de nouveaux problèmes sociaux.

Séance 9 :

L'Etat providence est une structure historiquement structurée et socialement structurante :

- 1) L'Etat providence émerge à travers un long processus de "social learning".
- 2) Les Etats providence sont très différents selon les pays. Chaque contexte national donne naissance à d'autres stratégies et laisse son empreinte de façon durable dans les institutions sociales émergentes. Mais il y a aussi des copies de systèmes d'un pays à l'autre.
- 3) Un Etat providence crée de la récurrence, "path dependency", pour le développement des formes de protection sociales. Une fois une assurance créée, elle assimilera toujours plus de situations. C'est pourquoi, il est difficile de changer radicalement la nature d'un Etat providence, cela crée des résistances de la part des citoyens.
- 4) Les structures de *welfare* historiquement structurées deviennent structurantes pour la réalité sociale :
 - Découpage des populations selon des générations distinctes.
 - Biographie standard. Etat structure la vie.
 - Rapports entre classes sociales.
 - Rapports genres. Inertie et transformation à la fois.
 - Mode de vie familial. Normes familiales.

L'Etat providence a socialisé le capitalisme. Il lui a donné un visage humain. Actuellement, on est en train de perdre ces acquis. Les discours néo-libéraux sont dangereux pour les personnes en situation précaire et la cohésion sociale.

Trois logiques de transferts :

- 1) Horizontal. Logique du risque. Pas de remise en question de la stratification sociale. Redistribution de population épargnée à population touchée.
- 2) Diagonal. Redistribution entre générations, phases biographiques.
- 3) Vertical. Logique de justice sociale universelle. Impôts progressifs, négatifs, revenu minimal, universel.

Transposition à la famille providence :

- 1) Solidarité familiale. Entre les membres du groupe familial.
- 2) Remboursement intergénérationnel. Prise en charge des enfants.
- 3) Justice redistributive au sein de la famille.

Famille providence préexiste à l'Etat providence. Existe-t-il vraiment une concurrence entre la famille et l'Etat pour la gestion de la solidarité sociale ou sont-ils complémentaires ?

Aujourd'hui, la famille est beaucoup plus vulnérable. Exemple : familles monoparentales. Elle a besoin de soutien.

Danger de l'individualisme négatif pour les personnes en situation précaire. (Concept de désaffiliation de Castel) Etre un individu est un privilège, les chances de s'individualiser ne sont pas les mêmes pour tous.

Le *welfare* possède un véritable champ de production, avec des biens (argent, droits,...), des services (structures d'accueil, conseils,...) et des acteurs (individus, famille, Etat,...). On peut donc parler d'un marché du *welfare*.

Séance 10 :

Les trois mondes de l'Etat providence : Esping-Andersen

1) Régime libéral :

USA, GB (actuelle). Etat minimaliste, cible les plus bas revenus, les exclus et les familles monoparentales. Politique sociale assistantielle à caractère *workfare*.

Rapports genres : les femmes sont incitées à travailler, mais il n'y a pas de structures d'accueil pour les petits enfants gratuites. Système méritocratique.

2) Régime conservateur :

Allemagne. Centre d'intérêt : la sécurité sociale du salarié moyen.

Rapports genres : Division traditionnelle du travail. Femmes et enfants (ne travaillant pas) n'ont que des droits dérivés. Participation des femmes au monde du travail la plus faible. Modèle des trois phases de la biographie. Travail à temps partiel.

3) Régime social-démocrate :

Scandinavie. Système de citoyenneté universelle, justice sociale redistributive verticale. Interventionnisme étatique fort et services publics très développés.

Rapports genres : incitation des femmes au travail. Très employées dans les services publics. Carrières ininterrompues, congé parental, structures d'accueil pour les jeunes enfants gratuites.

Reproduction de la division du travail du microsocial au macrosocial.

L'Etat providence ne nous est pas extérieur, il rythme nos vies et nous dirige dans nos possibilités d'action.